



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 43352

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le niveau alarmant du chômage que connaît la France. Il est important dans les années à venir d'augmenter notre capacité à engager une dynamique de croissance et d'améliorer le fonctionnement de notre marché du travail. Le taux de chômage en France n'est pas le résultat d'une fatalité technologique ou économique et le fait que plusieurs de nos voisins, dont l'Allemagne, soient actuellement proches du plein emploi, est là pour nous le rappeler. Aussi souhaite-t-elle connaître quelles sont ses intentions sur les démarches à adopter pour contribuer à la diminution du chômage.

Texte de la réponse

De nombreux outils sont mobilisés par le Gouvernement pour faire baisser le chômage et améliorer la situation de l'emploi des jeunes. La montée en puissance des emplois d'avenir et du contrat de génération y contribue. Comme le Président de la République l'a rappelé, la poursuite de la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi est nécessaire pour inscrire dans la durée la baisse du chômage. C'est ainsi que le ministre en charge de l'emploi a réuni le 5 mai 2014 le comité de pilotage du plan de mobilisation pour l'emploi, avec les partenaires sociaux et les représentants des régions. L'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi nécessite aussi de mettre en place les outils nécessaires pour réduire le nombre des offres d'emploi non satisfaites. C'est pourquoi la mobilisation pour l'emploi s'accompagne nécessairement d'une mobilisation en faveur de la formation professionnelle centrée sur l'objectif d'améliorer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et en particulier des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. La loi du 5 mars 2014 y contribuera de manière décisive, notamment grâce à la réforme du financement de la formation et à la création du compte personnel de formation. A cet effet, a été lancée l'opération « 30 000 formations prioritaires pour 30 000 emplois vacants » dans les secteurs et territoires identifiés comme étant en situation de pénurie de main d'oeuvre. Cette opération a été au-delà des objectifs initiaux, et est poursuivie en 2014 avec l'objectif de déployer 100 000 formations supplémentaires. Rendre son efficacité au marché de l'emploi suppose aussi de prendre des mesures pour développer et renforcer la compétitivité des entreprises. C'est l'objectif de la mise en place d'une stratégie centrée sur la structuration de l'industrie en filières. Depuis un an, des avancées majeures ont été réalisées pour réaffirmer et élargir le rôle des filières industrielles comme facteur de dynamisation de l'industrie. L'objectif est également de renforcer des dynamiques de filières autour des enjeux de compétences et d'emploi, notamment dans certains secteurs d'avenir, prioritairement des services, susceptibles de se structurer en filière (par exemple, le secteur médico-social, la « silver economy », etc.), en s'appuyant sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au plus près des territoires et des secteurs économiques en tension. Enfin, la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux pour l'emploi et la formation professionnelle repose sur un dialogue social à tous les niveaux de négociation : national et interprofessionnel, branche, entreprise et territoire. C'est dans cet esprit de concertation et de dialogue social que la mobilisation nationale en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle pourra porter ses fruits.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43352

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12307

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9106